

BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DU RETABLE DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DES ARDILLIERS DE SAUMUR



OUI, je fais un don pour soutenir la restauration

du retable de la chapelle Notre-Dame des Ardilliers de Saumur
et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est deeuros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 euros = 66 euros d'économie d'impôt)
- ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 euros. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 euros. (Un don de 100 euros = 75 euros d'économie d'impôt)

Pour les entreprises, votre don donne droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. (Un don de 500 euros = 300 euros d'économie d'impôt)

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal par mail*, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus.

Nom ou société :

Adresse :

Code postal :Vile.....

Adresse email :Tél :

Comment faire votre don ?

- **Paiement en espèce** : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus
- **Paiement par chèque** : merci d'envoyer ce bon de souscription complété, accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de «Fondation du Patrimoine - retable de la chapelle Notre-Dame des Ardilliers de Saumur».

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

- **Pensez au don en ligne !** Retrouvez ce projet sur notre site Internet www.fondation-patrimoine.org/59763 ou flashez ce QR Code ci-contre et faites immédiatement un don pour ce projet !



* si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; **toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation départementale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons reçus.

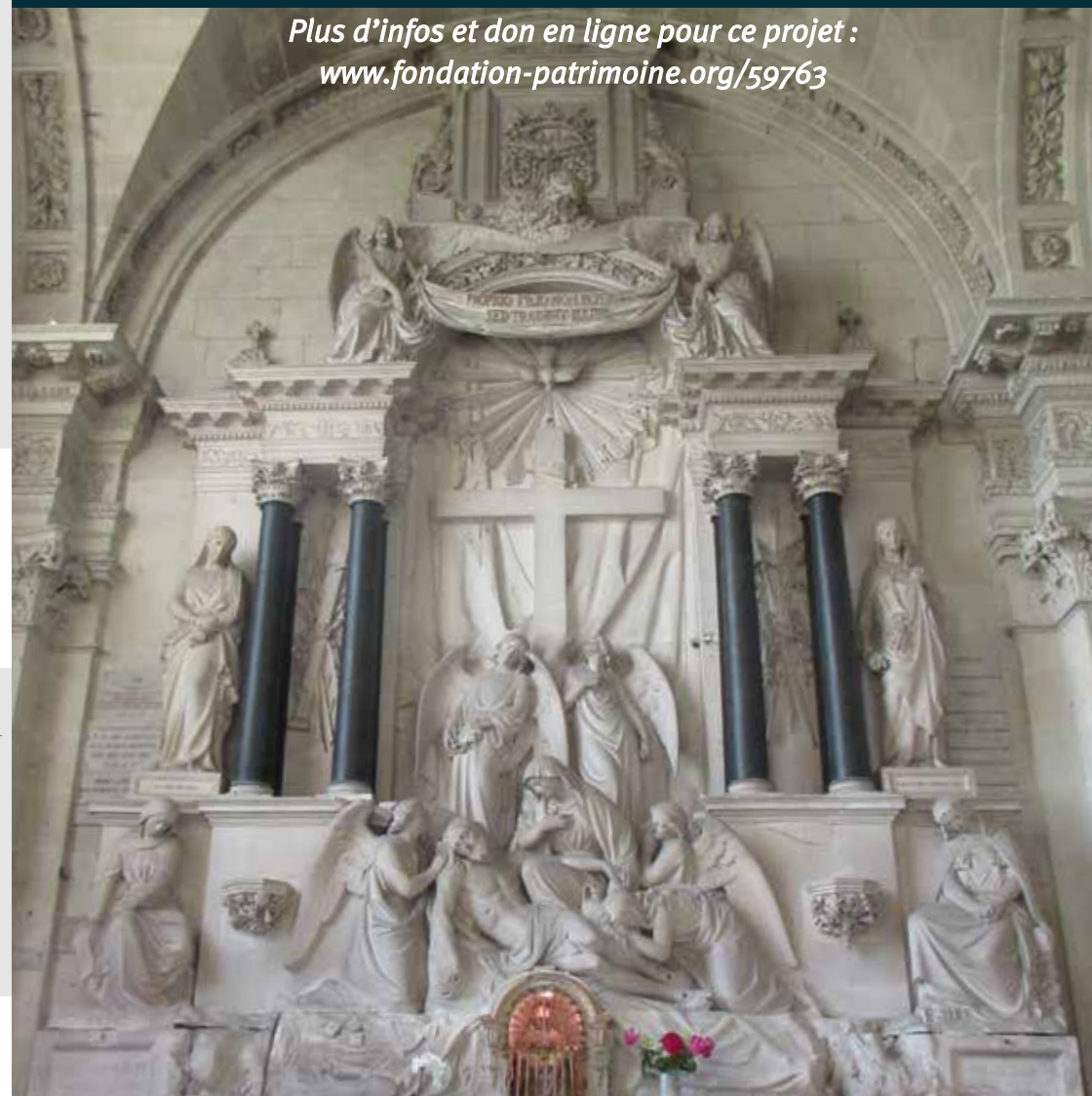
Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Réalisation et crédits photos : Fondation du Patrimoine - Ville de Saumur

APPEL AUX DONNS

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :
www.fondation-patrimoine.org/59763



Chapelle Royale de Notre-Dame des Ardilliers Restauration du Retable de la Chapelle dite du «Cardinal de Richelieu» de Saumur



15 ANS D'ACTION EN MAINE-ET-LOIRE

- ▶ Plus de 1000 projets de restauration soutenus
- ▶ 50 millions d'euros de travaux de qualité réalisés
- ▶ 1.5 millions d'euros d'aides financières octroyés
- ▶ Plus de 1500 emplois créés ou maintenus

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme dynamique au carrefour du privé et du public.

Habilitée conjointement par le Ministère de l'Économie et le Ministère de la Culture et de la Communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'État (Architectes des Bâtiments de France, DRAC).

MISSION

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de nos régions, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

ORGANISATION

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés.

Jacques Burel assure le bon fonctionnement de la Délégation Départementale avec l'aide de 24 Délégués de pays, tous bénévoles. Il est assisté de Laure André, Chargée de mission.

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de Maine-et-Loire
110 rue de Frémur
49000 ANGERS
Tél : 02.41.39.48.98

maineetloire@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE SAUMUR

Hôtel de ville - rue Molière
CS 54030 - 49408 SAUMUR CEDEX
Tél : 02.41.83.30.00

contact@ville-saumur.fr
www.ville-saumur.fr

Contreparties

Pour tous les donateurs une visite guidée du chantier de restauration.

- *Don à partir de 50 euros* : 2 entrées adultes au château

- *Don à partir de 100 euros* : 2 entrées adultes et 2 entrées enfants au château

- *Don à partir de 300 euros* : 4 Muséo Pass (validité 1 an)

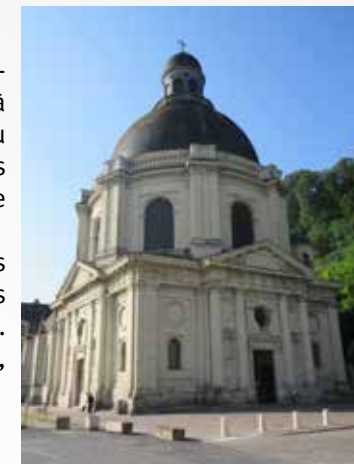
- *Don à partir de 500 euros* : une visite de groupe au choix dans l'offre du service Ville d'Art et Histoire (2h00 – 30 personnes maxi)

- *Don à partir de 3 000 euros* : une visite personnalisée du château et de ses collections, suivie d'une dégustation de la production des vignes du château dans la cour d'honneur (2h00 - 30 personnes maxi)

La Chapelle Royale Notre-Dame des Ardilliers

En 1454, la découverte d'une statuette miraculeuse au lieu-dit les Ardilliers à Saumur est à l'origine d'un pèlerinage à la Vierge qui devient l'un des plus importants en France au 17^e siècle. Le sanctuaire reçoit alors l'attention des grands du royaume dont le Cardinal de Richelieu et la Reine Anne d'Autriche.

La chapelle royale, ainsi que la maison des Oratoriens élevée à son chevet, forment un des plus beaux ensembles monumentaux dus à la Réforme Catholique en Val de Loire. La chapelle se distingue par une rotonde spectaculaire, édifiée entre 1655 et 1695, inspirée de modèles italiens.



Le retable de la Chapelle Richelieu

Le cardinal de Richelieu fait construire une chapelle votive et funéraire en 1633. Au 19^e siècle un ensemble sculpté issu des ateliers angevins de l'Abbé René-François Choyer (1814-1889) remplace le retable d'origine, déplacé dans la rotonde. La composition pyramidante du groupe de personnages sculptés participe à une mise en scène dramatique de cette Descente de croix. La base du retable est aménagée de façon à recevoir la piéta des Ardilliers qui est à l'origine du pèlerinage.

Ce retable est actuellement victime de désordres importants dus aux remontées capillaires d'un sol riche en eau naturelle.

Une campagne de travaux doit être entreprise en vue de restaurer ce patrimoine et stopper l'origine des désordres afin de le protéger durablement.

Le coût de la restauration est estimé par l'ACMH Marie-Suzanne de Ponthaud à 195 405 € HT.

